

Département des Pyrénées-Orientales  
  
**COMMUNE DE PORT- VENDRES**

**DÉCISION n° 32/2024**

**Objet : Contrat d'engagement avec la société Rhythm and Flow,S.L**

Le Maire de la Commune de Port-Vendres,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 consentant au Maire des délégations par application des dispositions de l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** les animations prévues sur la Commune à l'occasion de la manifestation « Escala à Port-Vendres »,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de passer un contrat d'engagement d'artistes avec le prestataire,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** De passer un contrat avec la société Rhythm and Flow,S.L., dont le siège social est à Gran Via de les Corts Catalanes 1176 Bis 3r 5a, 08020 Barcelona, représentée par Anarela Susana Santiago Sánchez, agissant au nom de El Pony Pisador.

**Article 2 :** Les modalités dudit contrat sont les suivantes :

- **Objet :** Concert « El Pony Pisador »
- **Date :** Samedi 13 avril 2024
- **Lieu de la représentation :** Caserne du fer à cheval
- **Heure :** à partir de 20h30
- **Montant :** 3.600,00 €

**Article 3 :** Dit que la dépense sera prévue au budget 2024, au chapitre 011, article 6232, fonction 023.

**Article 4 :** Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Comptable Public d'Argelès-sur-Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Port-Vendres, le 21 février 2024

Pour le Maire empêché,  
L'Adjointe Suppléante,  
Dominique VILVET



Acte rendu exécutoire  
Après télétransmission en Sous-Préfecture le : 28/02/2024  
Et publication ou notification du : 28/02/2024  
Affichée du : 29/02/2024 au : 29/04/2024  
Affichage sur le site de la Ville le : 29/02/2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État

Accusé de réception en préfecture  
066-216601484-20240221-DEC32-2024-AU  
Date de télétransmission : 28/02/2024  
Date de réception préfecture : 28/02/2024